

★ EN CAS DE TRANSMISSION EN
FORMAT PAPIER, MERCI DE NE PAS
AGRAFER LE DOSSIER

★ Remplissez toutes les parties
colorées de ce dossier le plus
lisiblement possible.

Dossier d'inscription - AMF

Année universitaire 2023-2024

Le dossier peut être envoyé :

par mail :

amf.efab@lecnam.net

par courrier (en cas de paiement par chèque) :

CNAM – EFAB

Inscriptions AMF - Case EPN09
292 rue Saint-Martin 75003 Paris
Accès 3 - 5^{ème} étage

Joindre obligatoirement à ce dossier :

– Copie d'une **pièce d'identité**

– **Règlement** (voir annexe II) ou attestation de prise en charge
dûment complétée par l'employeur ou l'organisme de
financement (annexe 1)

– Selon les cas : le certificat de scolarité ou justificatif approprié si
vous bénéficiez d'une exonération partielle.



Tout dossier incomplet ou non signé sera rejeté.

N° SISCOL (si vous avez déjà été inscrit au CNAM) : _____

M. Mme

NOM DE NAISSANCE : _____

NOM D'USAGE : _____

PRÉNOM : _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Ville de naissance : _____

Département/Province de naissance : _____ (même pour l'étranger, ne pas utiliser 99)

Pays de naissance : _____

Nationalité : _____

Cochez cette case si
vous avez déjà été
inscrit au CNAM ou
que vous avez essayé
de vous inscrire mais
que vous avez oublié
votre n° SISCOL

Adresse mail personnelle (obligatoire) : _____

Téléphone : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Statut :

Demandeur d'emploi Salarié Profession libérale Etudiant

Autre (précisez : _____)

CADRE RÉSERVÉ À L'EFAB

Dossier reçu le _____ par _____

Enregistré le _____ par _____

Carte remise le _____ par _____

CURSUS SUIVI : Code : _____ Année : A1 / A2 / A3 / 1A

Dates : Annuel 2023-2024 Semestre 1 2023-2024 Semestre 2 2023-2024

Mode de financement : Individuel Tiers financeur Exonération partielle / Comptant Échelonné
 Exonération totale

INSCRIPTION AUX FORMATIONS ET A L'EXAMEN AMF

Le prix de chaque formule d'entraînement comprend une présentation à l'examen.

Formule choisie	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel	Tarif avec réduction partielle
Préparation en visioconférence	700 €	<input type="checkbox"/> 350 €	<input type="checkbox"/> 262.50 €
Formule intensive	<input type="checkbox"/> 190 €	190€	<input type="checkbox"/> 142.50 €
Formule complète	<input type="checkbox"/> 150 €	<input type="checkbox"/> 150 €	<input type="checkbox"/> 112.50 €
Formule intensive pour élèves inscrits au Cnam		<input type="checkbox"/> 60 €	
Formule intensive pour étudiants		<input type="checkbox"/> 100 €	
Examen seul /Examen de rattrapage	<input type="checkbox"/> 80 €	<input type="checkbox"/> 80 €	<input type="checkbox"/> 60 €

- ❖ Joindre obligatoirement un certificat de scolarité de l'année en cours pour les formules "élèves Cnam" ou "étudiants"
- ❖ Joindre un justificatif approprié en cas de tarif avec réduction partielle

TOTAL A REGLER : €

Si vous êtes exonéré totalement des frais d'inscription (voir Annexe II), cochez cette case

Le signataire déclare accepter les conditions d'inscriptions aux formations de l'EFAB du CNAM.

NOM :

PRÉNOM :

Date et signature de l'élève :



En signant ce dossier d'inscription, le signataire s'engage à régler l'intégralité des frais de scolarité. L'abandon du cursus en cours d'année ne donne pas droit à une annulation de la créance ou à un remboursement des frais déjà acquittés (sauf cas de force majeure prévus par le Cnam).

CONTRAT D'ADHÉSION DE L'ÉLÈVE DE L'EFAB

Le présent contrat est établi pour la durée de l'année universitaire en cours, à partir de la date de signature.

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) est un organisme public d'enseignement supérieur, régi par le décret 88-413 du 22 avril 1988. C'est un centre d'enseignement public conforme au décret 89-108 du 20 février 1989. Il a pour vocation de mettre en œuvre, au profit des publics, les formations professionnelles continues du CNAM. Le CNAM est un grand établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, fondé en 1794, dont la vocation est de soutenir et diffuser l'innovation au sein du monde professionnel. Les élèves du CNAM se caractérisent par la grande diversité de leurs profils et de leurs parcours. Ils partagent ensemble des valeurs fortes : la volonté de progrès au sein du monde du travail, la croyance en l'éducation comme mode d'élévation sociale et personnelle, la capacité à se remettre en cause et à se perfectionner tout au long de la vie, l'esprit d'ouverture et d'échanges. Dans le cadre des enseignements du CNAM, l'élève s'engage à respecter les autres adultes, professeurs, élèves et personnels de l'établissement.

STATUT DE L'ÉLÈVE – La qualité d'élève est conférée aux adultes inscrits au CNAM. Cette inscription ne confère pas le statut d'étudiant. Au cours de sa formation et à l'issue de celle-ci, l'élève est invité à participer à la vie du CNAM lors des séances d'enseignement, au travers des espaces de dialogue sur internet ou dans le cadre des associations et instances représentatives des élèves et anciens élèves. L'élève transmet à son centre d'enseignement et de rattachement par courrier ou par mail toute modification de ses coordonnées personnelles en cours de formation (mais aussi à l'issue de sa formation s'il le souhaite). L'élève dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données qui le concernent.

TARIFS D'INSCRIPTION ET EXONERATIONS – Pour chaque enseignement de l'EFAB, trois tarifs d'inscription sont proposés :

- un « tarif individuel » lorsque l'élève finance par ses propres moyens sa formation ;
- un « tarif financé par un tiers » lorsque la formation est financée par un tiers (Pôle emploi, entreprise, organisme) ou par le biais du compte personnel de formation.
- un « tarif avec exonération partielle » pour les élèves relevant d'une des situations suivantes : bénéficiaire du RSA, de l'ASS, de l'AAH, demandeur d'emploi en fin de droit, réfugié, personne placée sous-main de justice. Pour en bénéficier, l'élève doit présenter un justificatif approprié.

ACCÈS INTERNET – Le bon déroulement des formations au CNAM implique que l'élève puisse accéder à internet de façon régulière par ses propres moyens. L'accès Internet permet à l'élève, dans certains cas, de bénéficier des ressources pédagogiques liées à sa formation, des informations de scolarité (planning des cours, historique des notes...) et des autres services CNAM (conférences en ligne, forum avec les autres élèves, actualités, offres d'emploi...) Des identifiants personnels sont envoyés automatiquement à l'élève lors de la validation de son inscription, lui permettant d'accéder à son espace élève. Un autre identifiant est fourni à l'élève lui permettant de se connecter à l'espace numérique de formation Moodle. L'utilisation par l'élève des ressources mises à disposition sur la plateforme Moodle dans un cadre ne relevant pas de l'enseignement CNAM pourra faire l'objet de poursuites judiciaires. Certaines informations administratives et pédagogiques étant transmises via la messagerie intégrée à la plateforme Moodle, le relevé de la messagerie doit être effectué régulièrement. Dans le cadre de la préparation de l'examen AMF, l'élève reçoit des identifiants pour se connecter à la plateforme d'entraînement et d'examen Théia.

SEUIL D'OUVERTURE DES ENSEIGNEMENTS – L'ouverture effective de tous les enseignements est subordonnée à un nombre minimal ou maximal d'inscriptions décidé par la direction de l'établissement. En cas de non-ouverture, l'élève peut transférer son inscription sur un autre enseignement (sous conditions) ou en demander le remboursement. (Seuls les élèves inscrits à la formule de préparation en visio-conférence sont concernés.)

PRÉSENCE ET ASSIDUITÉ AUX COURS – En cas de financement par un tiers, CPF inclus, l'élève est soumis à un **devoir de présence en cours**. L'organisme payeur ne prendra pas la totalité des frais d'inscriptions en charge si l'assiduité est insuffisante. L'élève devra alors s'acquitter du montant dû restant (sauf en cas de financement CPF). En cas de la prise en charge de la formation par une entreprise ou un organisme, ou par le CPF, l'élève s'engage à fournir à l'EFAB mensuellement les attestations de présence aux cours, signées par l'enseignant et lui-même. (Seuls les élèves inscrits à la formule de préparation en visio-conférence sont concernés.)

ANNULATION D'INSCRIPTION (hors inscriptions CPF) – Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du présent contrat (quatorze jours francs pour les formations vendues / contrats conclus à distance), l'élève peut se rétracter et demander le remboursement de son inscription par lettre recommandée avec accusé de réception. **Passé ce délai, aucun remboursement n'est possible sauf en cas de force majeure dûment reconnu par la commission de recours du CNAM / EFAB.**

CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES CERTIFICATIONS DE L'EFAB – L'élève est tenu de lire attentivement les conditions de délivrance de la certification sur laquelle il s'inscrit et de porter particulièrement son attention sur l'expérience professionnelle requise ainsi que sur les conditions d'accès. Dans certains cas, cette certification ne sera délivrée que sur demande de l'élève (dépôt de dossier).

CAS DE DIFFÉREND – Aucun document (attestation, diplôme...) ne sera délivré en cas d'irrégularité de règlement de la formation. Si une contestation ou un différend n'a pas pu être réglé à l'amiable, le tribunal de grande Instance de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE – L'élève reconnaît avoir pris connaissance, préalablement à la signature du présent contrat, des contenus et objectifs des formations, par les documents mis à la disposition en ligne sur notre site internet. Il déclare également avoir pris connaissance et se conformer au règlement du CNAM ainsi qu'à la charte informatique du CNAM. Par ailleurs, l'élève s'engage à répondre aux différentes enquêtes ou questionnaires que l'EFAB pourrait lui adresser, dans un but qualitatif de suivi de ses publics.

L'élève reconnaît et certifie exact l'ensemble des clauses et renseignements portés sur ce dossier d'inscription.

Fait à :

Le :

NOM : Prénom :

Signature précédée de la mention « Bon pour adhésion »

Date et cachet de l'EFAB

RENSEIGNEMENTS : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'établissement de statistiques à l'usage spécifique du service des systèmes d'information du CNAM. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

↓ STATUT ET FONCTIONS

Quelle est votre situation professionnelle ? (cochez une case)

- Demandeur d'emploi
- Etudiant
- Chargé d'accueil
- Conseiller bancaire à distance
- Chargé ou conseiller de clientèle particulier
- Conseiller patrimonial agence
- Conseiller en investissements financiers
- Gestionnaire de patrimoine
- Responsable agence
- Chargé ou conseiller de clientèle professionnel
- Chargé d'affaires entreprise
- Chargé d'information épargne salariale / retraite
- Relations investisseurs / chargé de communication financière
- Gérant
- Analyste financier
- Responsable de la compensation d'instruments financiers
- Responsable du post-marché
- Négociateur d'instruments financiers
- Responsable de la conformité et / ou du contrôle interne
- Autre :

Quel est le statut de votre entreprise ? (cocher une case)

- IOBSP - Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement
- IA - Intermédiaire en assurance
- EC - Etablissement de crédit
- EI - Entreprise d'investissement
- PSI - Prestataire de services d'investissement
- SGP - Société de gestion de portefeuille
- CIF - Conseiller en investissement financier
- Démarcheur bancaire et financier
- Agent lié
- IFP - Intermédiaire en financement participatif
- CIP - Conseiller en investissement participatif
- TCC - Teneur de compte conservateur
- Autre ; précisez

ANNEXE I – ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

 Ce document doit être rempli obligatoirement en cas de financement par un tiers

À COMPLÉTER PAR LE SALARIÉ ET L'EMPLOYEUR

Pour l'inscription des salariés pris en charge partiellement ou en totalité par leur employeur (avec ou sans prise en charge de leur OPCO) ou un tiers-payeur (Conseil régional, Pôle Emploi, autre organisme)

↓ LA FORMATION

Titre de la formation :

Le cas échéant, année du diplôme :

↓ LE/LA SALARIÉ-E

M Mme

NOM de naissance : NOM marital :

Prénom :

Date et lieu de naissance : à

N° élève SISCOL (si déjà inscrit au CNAM) :

Adresse complète :

Téléphone : Mél :

↓ L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse complète :

N° SIRET :

Contact Formation :

Tél. :

Mél :

SI l'adresse de facturation est différente : pour la facturation →

Raison sociale :

Adresse complète :

N° SIRET :

Contact Comptabilité :

Tél. :

Mél :

↓ LE TIERS-PAYEUR : le cas échéant →

Nom :

Adresse complète :

N° SIRET : Code NAF : Nombre de salariés :

N° TVA Intracommunautaire :

Référence / Dossier / adhérent :

Contact :

Tél. :

Mél :

Prix du stage (fixé pour l'année universitaire) : _____ €
(reporter le total calculé en page 2)

Répartition des sommes à payer (en € ou en pourcentage) :

Part entreprise	Part tiers-payeur	Part stagiaire

↓ **ATTENTION**

Si le tiers-payeur communique un refus de prise en charge écrit ou si la prise en charge est partielle, le solde de sommes dues au CNAM sera facturé directement à l'entreprise. L'original de l'accord de prise en charge par le tiers-payeur est à joindre au dossier d'inscription.

Les stagiaires qui obtiennent une prise en charge partielle sont redevables de la différence entre le prix du stage et le montant pris en charge par l'employeur, Pôle Emploi ou tout autre organisme.

↓ **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Inscription/Prise en charge par l'employeur : le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise. Les frais de formation sont payables sur présentation d'une facture. Les règlements se font par CB, par virement ou par chèque libellé à l'ordre du régisseur des EPN.

IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0418 247
Code banque : 10071 **Code guichet :** 75000 **N° de compte :** 00001004182 **Clé :** 47
Domiciliation : TPPARIS
BIC : TRPUFRP1
Titulaire du compte : REGIE D'AVANCE ET RECETTES DES EPN
292 RUE SAINT MARTIN
75141 PARIS CEDEX 03

Modalités d'inscriptions : les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée à concurrence du nombre de places disponibles. Un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription téléphonique ou par fax ne peut être prise en considération.

Annulation/Absence : toute annulation d'inscription n'est prise en compte que si elle est adressée au : CNAM – EFAB, Case EPN9-J, 40 rue des Jeûneurs, 75002 Paris, par lettre recommandée avec avis de réception, parvenue au plus tard dix jours avant la date d'ouverture de la formation. Dans cette hypothèse, toute facturation par le CNAM au co-contractant est exclue. En cas de résiliation après le délai de dix jours, l'intégralité des sommes prévues est due. Le CNAM se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise ou l'élève sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements. En application de l'article L6354-1 du Code du travail, en cas d'inexécution partielle ou totale de la prestation de formation, le CNAM rembourse au co-contractant les sommes qu'il a indûment perçues de ce fait.

Il est rappelé que les prises en charge par les organismes de financement doivent être impérativement transmises à l'EFAB au plus tard au début de la formation. Toute demande de prise en charge ou de subrogation après le début des cours sera refusée. La facture de la formation sera dans ce cas à régler par l'entreprise qui devra demander ensuite le remboursement auprès de l'organisme.

À l'égard du CNAM, l'employeur reconnaît être le débiteur en dernier ressort des frais de formation (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où le tiers-payeur n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinuée ou de l'abandon de l'élève. Il est précisé que le CNAM, pour les actions de formation, n'est pas soumis à la TVA.

Les signataires déclarent accepter les conditions générales d'inscription aux formations de l'EFAB.

L'employeur Date, nom, signature, cachet	Le tiers-payeur Date, nom, signature, cachet	L'élève Date, nom, signature

ANNEXE II – MODALITES DE PAIEMENT



En signant ce dossier d'inscription, l'élève s'engage à régler l'intégralité des frais de scolarité dus. L'abandon du cursus en cours d'année ne donne pas droit à une annulation de la créance ou à un remboursement des frais déjà acquittés (sauf cas de force majeure prévus par le Cnam).

Vous pouvez régler votre inscription :

- **Par virement (à privilégier)** : sur le compte dont le RIB se trouve ci-dessous.

IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0418 247

Code banque : 10071

Code guichet : 75000

N° de compte : 00001004182

Clé : 47

Domiciliation : TPPARIS

BIC : TRPUFRP1

Titulaire du compte :

REGIE D'AVANCE ET RECETTES DES EPN

292 RUE SAINT MARTIN

75141 PARIS CEDEX 03

Vous devez impérativement joindre une preuve de paiement à votre dossier d'inscription (ex : copie d'écran de l'ordre de virement). Merci d'indiquer lors du virement vos nom et prénom ainsi que votre numéro sicol si vous avez déjà été inscrit au Cnam.

- **Par carte bancaire en ligne (à privilégier)** : le paiement par carte bancaire nécessite l'envoi et l'enregistrement préalable de votre dossier par la scolarité de l'EFAB. Vous pourrez ensuite procéder au règlement en ligne depuis votre espace élève. Pour que votre inscription soit validée, vous devez effectuer le paiement en ligne et faire parvenir votre ticket de paiement à amf.efab@lecnam.net. En cas de première inscription, les identifiants de connexion à votre espace élève vous seront communiqués par mail.
En cas de paiement échelonné, les deuxième et troisième versements se feront automatiquement, les deux mois suivant votre inscription.
- **Par chèque** : à l'ordre du régisseur des EPN. Merci de bien vouloir **noter au dos du chèque EPN9-AMF + vos nom et prénom**, ainsi que votre numéro sicol si vous avez déjà été inscrit au Cnam).

Exonération totale :

Vous pouvez être exonéré en totalité de vos frais d'inscription dans le cas suivant :

- Vous êtes personnel **permanent** du CNAM, à l'exclusion des vacataires, **sur présentation d'une copie du dernier bulletin de salaire**